

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Séance du 04 mars 2021 à 20 heures
Espace Raymond SANLOUP - Petite salle polyvalente

Présents :

Mme BENKEDER Mina, M. BERNARD Sylvain, M. BREVET Jean-Pierre, M. BRODARD Benoit, Mme CINIÉ Marjolaine, Mme DIENNET Elise, M. GARNIER Gilles, M. GIRARDOT Pierre-Yves, Mme GONIN Nadine, Mme KLEIN Brigitte, M. PESNEL Fabrice, Mme PHILIBERT Patricia, M. PORTHE Guillaume, Mme SAUZY Angélique

Procuration(s) :

M. THEVENARD Philippe donne pouvoir à M. BREVET Jean-Pierre

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. THEVENARD Philippe

Secrétaire de séance : Marjolaine CINIÉ

Président de séance : M. GARNIER Gilles

1 - Intervention de M. Pierre ROSET de l'association Passerelle en Dombes :

Intervention de M. Pierre ROSET et Mme Dominique VIZCAINO de Passerelle en Dombes, pour présenter l'action de cette association proposant un accompagnement aux personnes en recherche d'emplois, de stages, de jobs d'été dans notre zone rurale englobant 11 communes (Ambérieux-en-Dombes, Sainte-Olive, Saint-Jean-de-Thurigneux, Civrieux, Ars, Savigneux, Villeneuve, Tramoyes, Rancé, Monthieux, Lapeyrouse).

Cette aide à la recherche d'emploi ou à la création d'entreprise se fait sous forme de parrainage. Actuellement 55 parrains bénévoles accompagnent 60 à 80 filleuls par an.

Une permanence est assurée à la mairie d'Ambérieux-en-Dombes les premiers samedis de chaque mois. Pour tout renseignement : <http://passerelle.amberieux-en-dombes.org/>

2 - Compte-rendu des réunions de structures intercommunales

Les membres du Conseil Municipal sont informés du contenu des réunions de structures intercommunales qui se sont déroulées durant le mois de février 2021.

- Réunion du 1^{er} février 2021 de la Commission Action Sociale, Petite Enfance, Insertion :

Revue des subventions 2021 – Petite Enfance

L'année 2020 a été fortement impactée par la pandémie, les structures liées à la Petite Enfance ont enregistré une baisse de 30% de la fréquentation des enfants, compensée financièrement par la CAF et l'Etat.

Les principales subventions de la CCDSV pour le secteur de la Petite Enfance vont vers les 2 acteurs majeurs, à savoir l'association Valhorizon et l'Espace Talançonnais. Pour 2021 les subventions 2020 seront reconduites. Comité de pilotage : le rôle principal du comité de pilotage de la Petite Enfance est de veiller sur les besoins et l'offre en matière de garde d'enfants sur le secteur géographique de la CCDSV. Il permet un échange entre les professionnels, élus et administrations. Stéphanie PALLIER (Ars-sur-Formans) représentera la Commission au sein du Comité.

Revue des subventions 2021– Action Sociale, Insertion

En matière d'Action Sociale et d'Insertion, les principales subventions 2021 seront accordées à la Mission locale jeunes de Bourg en Bresse, l'association Initiative Dombes Saône Vallée (créateurs et repreneurs d'entreprise), la Coopérative d'activités « Elan Création » qui propose de l'aide à la création d'entreprise, l'association « Passerelle en Dombes ». Font également l'objet d'aide ou de financements les associations et entreprises solidaires telles que La Recyclerie.

Contribution au Projet de territoire

Des propositions sont attendues pour le mois de juin et devront être proposées dans le cadre du plan de relance et de transition écologique. Le Projet de territoire est disponible sur le site de la CCDSV.

- Réunion du 23 février 2021 de la Commission assainissement :

Présentation du débat d'orientation budgétaire et de l'état de la dette de l'assainissement. Investissements majeurs pour 2021 : les stations de St Didier et de Fareins. Prévision de 2.4 millions d'euros pour le renouvellement des réseaux. Le budget global du service sera de 8.4 millions d'euros en 2021.

- Pour la redevance d'assainissement 2021 il n'y aura pas de variation sur la partie fixe du tarif, ni sur le tarif unitaire.

- La consommation d'eau a tendance à baisser sur le territoire de la CCDSV, par rapport à la moyenne nationale. Programmation 2021 : réseau sur Fareins (schéma directeur), Ars sur Formans (RD 904), Trévoux, Parcieux et Massieux. Station en construction à St Didier de Formans pour une mise en service début février, il reste l'aménagement paysager à faire. Le schéma directeur d'assainissement pour Civrieux est en cours depuis 2018, il sera clos cette année et le programme 2019 concernant St Jean de Thurigneux et Savigneux sera remis à la fin de cette année.

Syndicat intercommunal d'eau potable : Avancée du groupe de travail pour la convergence des tarifs de l'eau sur le nouveau périmètre du syndicat, cela devrait entraîner une hausse des factures d'eau. Cette hausse tarifaire permettra de financer notamment le renouvellement des canalisations. Vote du budget primitif 2021. Les bureaux du syndicat seront installés à St Triviersur Moignans.

- Commission Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) :

Plan d'action sur le plan climat, mise en place d'une plateforme du PCAET pour communiquer vers la population, charge à la mairie de faire connaître cette plateforme (<https://ditesnoustout.fr/ccdsv-pcaet>), afin que les habitants s'expriment.

-Commission Mobilité durable, loi d'orientation mobilité, évolution de la mobilité :

Un débat a lieu à l'heure actuelle avec la Région qui souhaite récupérer cette compétence transport.

- Commission Culture et Patrimoine : Des subventions sont prévues pour la restauration du petit patrimoine et notamment des subventions à destination d'associations qui proposent de la restauration de patrimoine.

- Conseil départemental : le soutien du CD aux communes est contractualisé pour la période 2021 – 2023. Il augmente de 20M€ par an, dont 5M€ pour la transition énergétique. (A vérifier)

3 - Compte-rendu des décisions du Maire, rendues en matière de commande publique :

Libellé de la dépense	Fournisseur	Montant (TTC)
Complément diagnostic amiante	Activ Expertise	822, 00 €
Produits d'entretien restaurant scolaire	Pierre Le Goff	2 346, 42 €
Changement moteurs 2 stores appartement	Menuiserie Sandron	898, 15 €

4 - Compte-rendu des décisions du Maire, prises en matière d'autorisations d'urbanisme :

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions rendues en matière d'autorisation du droit des sols.

5 - Compte-rendu des décisions du Maire rendues en matière de droit de préemption urbain :

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions rendues en matière de droit de préemption urbain.

6 - Création d'un emploi saisonnier pour l'été 2021 :

Monsieur le Maire explique au Conseil que : chaque été en raison du surcroît de travail conséquent au fleurissement estival de la commune, aux travaux d'entretien des espaces verts, au désherbage, aux travaux d'entretien des bâtiments scolaires et en raison des congés annuels des agents des services techniques, il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier d'ouvrier polyvalent au service technique, à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil, décide de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique territorial pour exercer les fonctions d'agent polyvalent au service technique municipal à compter du 5 juillet 2021, jusqu'au 20 août 2021.

La durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Monsieur le Maire rappelle que le PLU communal a été approuvé par délibération du 10 novembre 2016,

Monsieur le Maire présente les principales dispositions des articles L153-36 et suivants sur la modification des PLU.

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'apporter des adaptations au PLU communal :

- Correction d'erreurs matérielles dans la rédaction du règlement en ce qui concerne les hauteurs de construction pour les zones UB1 et UB2.
- Définition des clôtures autorisées.
- Hauteur des constructions en zone UX.
- Réduction de la bande végétalisée en zone UX.
- Autoriser la réalisation de constructions d'annexes jusqu'à 20m² en zone A.

Ces changements peuvent être effectués par délibération du Conseil Municipal après enquête publique dans le cadre de la procédure de modification. Il peut être fait usage de cette procédure dans la mesure où il n'est pas porté atteinte à l'économie générale du PADD du PLU, la modification n'a pas pour effet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et ne comporte pas de graves risques de nuisance.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. d'engager une procédure de modification du PLU, conformément aux dispositions des articles L153-41 et suivants du code de l'urbanisme (*modification de droit commun*) **OU** L153-45 et suivants (*modification simplifiée*).
2. de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification du PLU ;
3. de solliciter de l'État, pour les dépenses liées à la modification de PLU, une dotation, conformément à l'article L132-15 du code de l'urbanisme ;
4. dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré (chapitre 20 article 202).

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Travaux en cours :

- Vérifications des bornes à incendie : afin de remplir l'obligation qui est faite de vérifier régulièrement le bon fonctionnement des bornes incendie et notamment de mesurer la pression en sortie de borne, la société Suez Eau France a proposé un devis d'un montant de 720 euros. Ce devis couvre une première tranche de 20 bornes. Deux autres tranches de 20 et 11 bornes seront à prévoir sur trois ans. Ce devis est accepté à l'unanimité.

- Colombarium : considérant qu'il devient nécessaire de prévoir l'agrandissement de l'espace columbarium du cimetière municipal, des devis ont été demandés à 4 entreprises. Les propositions ont été examinées par la Commission Travaux et le choix s'est porté sur le projet présenté par l'entreprise Gillet de Neuville sur Saône. Cette solution présente l'avantage d'être évolutive, avec 20 cases disponibles dans un premier temps et possibilité de disposer de 20 cases supplémentaires en utilisant le verso de l'édifice. Il suffira à ce moment-là de commander des portes supplémentaires. Ce projet est proposé en deux versions : la première propose un monument d'une seule couleur (gris), la

seconde offre deux couleurs (gris et rose). C'est cette seconde version bicolore qui est choisie à l'unanimité pour un montant de 15 700 € TTC.

- Espace Raymond Sanloup : dans le cadre des travaux de réhabilitation, il sera nécessaire de prévoir la dépose, le stockage et la repose du bar de la buvette. Un devis a été demandé à l'entreprise qui avait installé ce bar initialement, le montant présenté est de 6 840 € TTC. Il est proposé de plutôt intégrer cette dépose dans le lot menuiserie du marché de travaux.

- Chaudière de l'école maternelle : plusieurs pannes sont survenues cette année, aussi Monsieur le Maire a demandé un devis pour anticiper un éventuel changement de chaudière. Le devis se monte à 22 000 € TTC. Cette nouvelle acquisition est à programmer dans les 3 prochaines années.

9 - Questions diverses :

- Demande d'achat pour la pharmacie des pompiers : cette dernière doit être renouvelée. Une enveloppe budgétaire de 500 € TTC est accordée pour renouveler cette pharmacie et acheter un appareil médical.

- Du fait de la pandémie, la fête des conscrits de la Classe en 1 n'a pas eu lieu début mars. Si cela est rendu possible par une évolution favorable de la situation sanitaire, celle-ci pourrait se tenir à l'automne 2021. L'Espace Raymond Sanloup sera en travaux et donc indisponible. La classe en 1 demande une subvention pour compenser les frais de location d'une salle des fêtes voisine. Un accord de principe a été donné par le Conseil avec 3 abstentions.

- Présentation au travers d'un diaporama de l'installation du matériel numérique dans les 6 classes de l'école primaire : dépose des anciens tableaux, pose des nouveaux tableaux, installation des équipements de projection et de diffusion.

- Choix du prestataire de maintenance de l'équipement informatique de l'école : le devis proposé par la société LBI pour un montant de 1 080 € TTC est retenu à l'unanimité.

- Pour répondre aux exigences du nouveau protocole sanitaire, l'association de la Cantine scolaire a mis en place 2 services de restauration au retour des vacances de février. Pour les enfants de maternelle, de nouveaux horaires ont été instaurés le matin afin de permettre ces 2 services : 8h30/11h30 au lieu de 8h45/11h45.

- En raison de la pandémie, les activités sportives à Montfray sont suspendues. Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 se rendront au stade A. FAVROT, les mardis après-midi pour pratiquer leur sport.

Prochains conseils le 1^{er} avril 2021 et le 4 mai 2021 (mardi).

Le Maire,
Gilles GARNIER

